



► Note d'information

Mai 2020

Les régimes de migration saisonnière: repenser leurs principes et mécanismes fondamentaux à la lumière du COVID-19

Le suivi des impacts négatifs du COVID-19 sur le monde du travail mené par l'OIT montre que 81 pour cent des employeurs et 66 pour cent des travailleurs indépendants vivent et travaillent dans des pays touchés par la fermeture, recommandée ou obligatoire, de leur lieu de travail, avec de graves répercussions sur les revenus et l'emploi. Au 22 avril 2020, on estimait que le nombre d'heures travaillées au niveau mondial diminuerait de 10,5 pour cent au deuxième trimestre 2020 (par rapport au dernier trimestre précédant la crise), soit l'équivalent de 305 millions d'emplois à plein temps. On manque d'estimations précises concernant les impacts de la crise sur les travailleurs migrants, mais on estime néanmoins que [la fermeture totale ou partielle des frontières affecte plus de neuf personnes sur dix](#). La pandémie offre une occasion de revenir sur les perceptions traditionnelles du tandem «migration et développement» qui ont guidé une grande partie de la

réflexion politique au cours des dernières décennies, et cela s'avère d'autant plus pertinent en ce qui concerne les programmes destinés aux travailleurs agricoles saisonniers. Cette note d'information passe en revue les mesures politiques adoptées par les économies industrialisées pour remédier à la pénurie notable de **travailleurs migrants saisonniers dans l'agriculture** suite aux mesures de confinement et de fermeture des frontières prises en réponse au COVID-19. La pandémie a mis en lumière [le rôle des travailleurs migrants dans le secteur agricole](#) et leur contribution essentielle aux sociétés d'accueil et à leur économie; toutefois leurs conditions de travail et de vie laissent à désirer. Cette note d'information entend fournir une réflexion initiale sur la manière dont les régimes de migration saisonnière pourraient être repensés après la pandémie sur la base d'une approche centrée sur l'humain et en phase avec les besoins des marchés du travail et de l'économie.

► Travailleurs migrants saisonniers: une réalité historique

Les impacts du COVID-19 sur l'agriculture sont importants et s'étendent à de nombreux pays. Assurer le fonctionnement continu des chaînes logistiques alimentaires nationales et internationales s'avérera crucial pour [garantir l'approvisionnement](#) et prévenir ainsi une crise alimentaire dans les pays qui connaissent déjà des problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un peu partout dans le monde, la circulation des travailleurs agricoles migrants a historiquement été organisée à travers des «programmes de travailleurs saisonniers étrangers», administrés par un ou deux organismes gouvernementaux dans le but de fournir des visas

temporaires aux travailleurs migrants pendant les saisons de semence et de récolte.

Ce genre de système est largement développé au Canada avec le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), aux États-Unis avec le Programme H2-A, et dans le contexte de l'Union européenne (UE), grâce aux dispositions de l'UE sur la libre circulation ou par le biais de la [directive de l'UE](#) établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier.

Au cours de ces dernières années, de nombreux pays de la région Asie-Pacifique, tels que l'Australie,

► Note d'information

Les régimes de migration saisonnière: repenser leurs principes et mécanismes fondamentaux à la lumière du COVID-19

la Nouvelle-Zélande et la République de Corée, ont également renforcé leurs programmes dans ce domaine. À titre d'exemple, en décembre 2019, la République de Corée a adopté une législation visant à [créer un nouveau visa](#) permettant aux travailleurs étrangers des secteurs de l'agriculture et de la pêche de séjourner jusqu'à cinq mois dans le pays.

Les travailleurs en question viennent habituellement d'États voisins moins riches ou de pays en développement plus éloignés, et dans certains cas, les gouvernements concluent des accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre pour réguler ces flux, comme c'est par exemple le cas du PTAS canadien avec un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces programmes agricoles saisonniers font partie de «régimes de migration temporaire» dont l'OIT a reconnu [le rôle prépondérant dans le paysage migratoire et les défis](#) qu'ils posent pour garantir les droits humains des travailleurs migrants. En effet, un migrant temporaire entré dans un pays dans le cadre d'un programme

de migration de main-d'œuvre étrangère est par définition susceptible de travailler selon des paramètres spécifiques à même d'entraîner des inégalités de traitement par rapport aux travailleurs nationaux.

L'épidémie de COVID-19 et les mesures prises pour y faire face ont mis à rude épreuve les pays historiquement dépendants des travailleurs migrants dans l'horticulture et l'agriculture. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées et des préoccupations relatives à la «[sécurité alimentaire](#)» se sont fait jour, et ce particulièrement en [Europe](#). Dans ce contexte, les travailleurs agricoles ont été qualifiés de «[travailleurs essentiels](#)» afin de pouvoir contourner les interdictions de voyager et autres mesures exceptionnelles. La section suivante passera en revue certaines des mesures permettant de «remédier à court terme» aux pénuries de main-d'œuvre. À plus long terme, un recadrage des programmes existants relatifs aux travailleurs saisonniers étrangers apparaît néanmoins justifié.

► Réponses à court terme: atténuer les pénuries de main-d'œuvre

Recourir à la main-d'œuvre nationale

Les agriculteurs de toute l'Europe dépendent en grande partie des travailleurs migrants saisonniers, et le printemps 2020 leur a fait craindre de ne pouvoir mener à bien leurs récoltes ou leurs semences en raison du confinement et des fermetures de frontières. Les restrictions touchant les transports ont interdit aux non-Européens de voyager, tandis que les Européens ont souvent été obligés de se mettre à l'isolement pour 14 jours à leur arrivée dans le pays de destination et pour 14 jours supplémentaires à leur retour dans leur pays d'origine. C'est pour cela, mais également par crainte d'une infection, que de nombreux travailleurs migrants saisonniers pouvant se le permettre ont préféré rester chez eux, ce qui a amené les agriculteurs des pays de destination et leurs organisations à solliciter l'aide de leur gouvernement.

En Espagne, le plus grand exportateur de fruits et légumes de l'Union européenne, les organisations agricoles représentatives, telles qu'[Asaja, Coag et Upa](#), ont demandé une aide urgente de la [Commission européenne](#). Selon le président de la plus grande organisation agricole espagnole, Asaja, toutes les régions du pays ont été touchées. Par exemple, dans la province

andalouse de Huelva, seuls 7'000 des 19'000 migrants saisonniers marocains qui y travaillent habituellement étaient arrivés sur place avant la fermeture de la frontière marocaine. Asaja a ainsi considéré la pandémie comme une «catastrophe totale» pour l'agriculture espagnole, une crise amorcée par la Russie lors de son annonce qu'elle n'importerait plus de produits agricoles espagnols.

Quelque 90 pour cent des travailleurs agricoles d'Italie sont des saisonniers, dont la majorité vient de Roumanie. Le président de l'organisation agricole italienne Confagricoltura a fait savoir qu'environ [250'000 travailleurs seraient nécessaires](#) à travers le pays pour entretenir le vignoble et procéder aux récoltes printanières et estivales. La ministre italienne de l'Agriculture a proposé que les chômeurs puissent venir en aide aux agriculteurs.

En Allemagne, qui compte environ 300'000 travailleurs saisonniers étrangers chaque année, on a pu craindre que les asperges blanches et autres cultures saisonnières ne pourrissent sur pied et que les semences ne soient pas faites à temps, entraînant ainsi d'éventuelles pénuries alimentaires plus tard dans l'année. Fin mars, le ministère allemand de l'Agriculture a mis en ligne un site appelé «Le pays vous aide» (www.daslandhilft.de) afin de mettre en relation les agriculteurs avec des volontaires désireux

► Note d'information

Les régimes de migration saisonnière: repenser leurs principes et mécanismes fondamentaux à la lumière du COVID-19

d'apporter leur aide à court terme. Cette initiative visait principalement les personnes dont le lieu de travail avait dû fermer et pour qui le télétravail était impossible, ainsi que les étudiants dont les examens avaient été annulés. De la même manière, en France, où environ [80 pour cent de la main-d'œuvre agricole est étrangère](#), le ministre de l'Agriculture a fait appel à une «armée de l'ombre» venant des villes pour «sauver» les récoltes à travers le pays. La France a fait état d'une pénurie de travailleurs agricoles estimée à environ 200'000 personnes du fait de l'absence des saisonniers venant du Maroc, de Tunisie, de Pologne ou de Roumanie, et également parce que nombre de travailleurs français ont dû rester à leur domicile pour s'occuper de leurs enfants ou se soigner.

Les agriculteurs sont souvent réticents à l'idée de devoir compter sur une main-d'œuvre urbaine n'ayant aucune expérience ni connaissance préalable des bases de la récolte ou de la semence de cultures spécifiques. En effet, de nombreux producteurs d'asperges d'Allemagne et de [Suisse](#) se sont plaints de ce que leurs nouveaux ouvriers agricoles locaux avaient détruit plus de la moitié de la récolte dans certains champs. Beaucoup étaient également sceptiques quant à l'éventuelle réaction des citoyens, le travail agricole étant connu pour être difficile et fatigant. La France a par exemple vu se manifester quelque [150'000 volontaires](#) dans les jours suivant l'appel du ministre, mais cela est largement imputable au confinement extrêmement strict alors en vigueur dans le pays, et nombre de ces volontaires auraient d'ailleurs quitté leur emploi temporaire après seulement deux ou trois jours de travail agricole.

Au Royaume-Uni, le secteur agricole a cherché à [recruter 80'000 travailleurs saisonniers](#) pour les récoltes. Au vu de la difficulté d'une telle entreprise, la confédération agricole «British Growers Association» a lancé la campagne 'Pick for Britain' pour encourager les travailleurs ne pouvant plus exercer leur emploi habituel en raison du COVID-19 à postuler. Début avril 2020, l'agence de recrutement Totaljobs a par exemple constaté une [augmentation de 83 pour cent des candidatures pour les postes proposés dans le secteur agricole](#). Ces efforts visant à attirer la main-d'œuvre locale ont été complétés par une campagne nationale intitulée «Nourrir la nation», lancée en partenariat avec un groupe de [recruteurs de main-d'œuvre](#).

En Australie, où le secteur agricole dépend également fortement des migrations saisonnières (que ce soit par le biais de programmes saisonniers ou de visas vacances-travail), les interdictions de voyager ont empêché de nombreux travailleurs d'arriver à temps pour les récoltes. [On a vu certains travailleurs australiens ayant perdu leur emploi dans le transport aérien \(comme les pilotes, par exemple\) occuper des emplois dans l'agriculture](#), mais selon une déclaration publique de la Présidente de la Fédération nationale australienne des agriculteurs (NFF), la plupart des Australiens ont néanmoins préféré

rester auprès de leur famille en raison des mesures de confinement. De son côté, [l'organisation des cultivateurs de kiwi de Nouvelle-Zélande NZKGI a signalé que certaines entreprises comptaient jusqu'à 90 pour cent de main d'œuvre néo-zélandaise](#), contre 50 pour cent en moyenne lors de la saison 2019.

Modifications des politiques migratoires

► Prolongations de visa et admissions exceptionnelles

Début avril 2020, les ministères allemands de l'Agriculture et de l'Intérieur ont convenu d'une entrée limitée de travailleurs étrangers requis en urgence pour les récoltes. En dépit de la pandémie de COVID-19, environ [80'000 travailleurs saisonniers d'Europe de l'Est](#) étaient ainsi attendus en Allemagne en avril et en mai, soit jusqu'à 40'000 par mois. Ils se sont rendus en Allemagne dans des avions spécialement affrétés, et le gouvernement s'est engagé à ce que les travailleurs soient soumis à des règles strictes d'entrée et d'hygiène afin d'empêcher la propagation du coronavirus. En outre, jusqu'au 31 octobre 2020, les travailleurs saisonniers seront autorisés à occuper un emploi de courte durée [jusqu'à 115 jours par année civile](#) sans couverture sociale, ce qui auparavant n'était possible que jusqu'à 70 jours. Le Royaume-Uni a également pris des [mesures exceptionnelles pour permettre aux travailleurs roumains de faire les récoltes et de former des travailleurs embauchés au Royaume-Uni](#). Le ministère italien du Travail [a quant à lui prolongé les permis de travail des migrants](#) et ouvert un «couloir vert» avec la Roumanie. Cela s'est néanmoins avéré insuffisant pour couvrir les besoins en main-d'œuvre et a en outre suscité de vives réactions de la part des partis opposés à l'immigration.

Le [gouvernement australien](#) a apporté des modifications temporaires aux dispositions relatives aux visas «afin d'aider les agriculteurs à avoir accès à la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour assurer l'approvisionnement national en nourriture et en produit pendant l'épidémie de COVID-19». Deux programmes spécifiques aux travailleurs saisonniers (*The Seasonal Worker Programme* et *The Pacific Labour Scheme*) ont autorisé la prolongation des séjours jusqu'à 12 mois afin de travailler pour des employeurs agréés devant également fournir des soins et des hébergements tenant compte des mesures visant à atténuer les risques de contagion liés au COVID-19. Les vacanciers-travailleurs (*Working Holiday Makers* - WHMs) en poste dans l'agriculture et l'agroalimentaire ont quant à eux été exemptés de la limite habituelle de six mois, et si leur visa devait expirer au cours des six prochains mois, ils pourront prétendre à sa prolongation pour continuer à travailler dans ces secteurs considérés comme «essentiels».

► Note d'information

Les régimes de migration saisonnière: repenser leurs principes et mécanismes fondamentaux à la lumière du COVID-19

En [Nouvelle-Zélande](#), le ministère de l'Industrie considère l'horticulture et la viticulture comme des «services essentiels» associés à la production alimentaire. Ainsi, pendant la période d'alerte au COVID-19 (établie au stade 4 dans le pays), les travailleurs saisonniers sont considérés comme des «travailleurs essentiels», y compris ceux qui récoltent et emballent les produits horticoles et viticoles pour les marchés locaux et d'exportation. Leurs visas temporaires expirant entre le 2 avril et le 9 juillet 2020 seront automatiquement prolongés jusqu'au 25 septembre 2020. Ils auront également droit à une allocation du gouvernement s'ils tombent malades, s'ils doivent être confinés alors qu'ils travaillent en Nouvelle-Zélande (à partir de la date d'entrée en vigueur de leur contrat) ou s'ils ne peuvent plus travailler parce que leur secteur d'activité est affecté par les mesures de confinement. Les employeurs peuvent solliciter des subventions salariales pour payer leurs travailleurs saisonniers étrangers, et ceux-ci ont accès à l'aide aux congés accordée aux travailleurs essentiels.

Aux États-Unis, [l'administration a «suspendu l'immigration» pendant 60 jours le 22 avril 2020, tout en accordant des dérogations à certaines catégories de travailleurs](#), dont les travailleurs agricoles. Auparavant, le [Département d'État](#) avait temporairement suspendu les services habituels de délivrance de visas dans l'ensemble des ambassades et consulats américains à compter du 20 mars 2020. Mais tous les travailleurs demandant le visa de travailleur agricole H2-A, y compris les nouveaux candidats et les travailleurs H2-A de retour, qui sont en temps normal soumis à un entretien en tête-à-tête, en ont été exemptés. Cette mesure exceptionnelle a eu pour but de garantir l'offre de travailleurs migrants dans différents États, comme l'avaient demandé de nombreuses organisations d'agriculteurs et de producteurs. Une [nouvelle mesure temporaire annoncée le 15 avril 2020](#) permet aux travailleurs H2-A déjà présents aux États-Unis de changer d'employeur et de rester sur place au-delà de la période maximale autorisée de trois ans. L'administration a en outre annoncé son [intention de réduire le salaire minimum des travailleurs migrants](#).

Pendant ce temps, au [Canada](#), les exigences en matière de recrutement des Études d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les professions clés des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont été supprimées jusqu'au 31 octobre 2020, et les demandes y afférentes seront traitées en priorité.

Les mesures d'entrée temporaire et de prolongation des visas ont été accompagnées d'orientations sur l'adaptation des pratiques professionnelles aux nouvelles réalités occasionnées par le COVID-19. Dans une communication du 30 mars 2020, la Commission

européenne a par exemple proposé des [«Lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie de COVID-19»](#). En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, et en particulier ceux du secteur agricole, les États membres ont été invités à échanger des informations sur leurs différents besoins au niveau technique et à mettre en place des procédures spécifiques afin d'assurer un passage sans heurt à ces travailleurs, et ce en vue de remédier aux pénuries de main-d'œuvre qui résulteraient de la crise. La Commission a souligné que les travailleurs saisonniers du secteur agricole pouvaient exercer des fonctions essentielles de récolte, de plantation et d'entretien et, le cas échéant, que les États membres devraient traiter ces personnes comme des «travailleurs essentiels» (tels que définis dans les Lignes directrices) et attirer l'attention des employeurs sur la nécessité d'assurer une protection adéquate en matière de santé et de sécurité.

► Le statut des migrants en pleine évolution: plans de régularisation et d'embauche des demandeurs d'asile

Fin mars 2020, [le gouvernement portugais a régularisé tous les travailleurs migrants et demandeurs d'asile dans tous les secteurs d'activité en leur accordant un permis de séjour temporaire afin qu'ils puissent avoir accès aux services de santé](#). De la même manière, dans le cadre des mesures d'urgence liées au COVID-19, l'Espagne a accordé le 20 mai 2020 [une prolongation des permis de séjour et de travail aux étrangers, ouvrant ainsi la voie à leur éventuelle régularisation](#).

En Italie, un décret établissant des mesures urgentes de soutien aux travailleurs et à l'économie pendant la crise du COVID-19 a permis la régularisation des travailleurs nationaux et migrants informels des secteurs de l'agriculture et du travail domestique. Pour les travailleurs migrants, qui sont surreprésentés dans ces deux secteurs, le décret prévoit que ceux dont le permis a expiré après fin octobre 2019 pourront obtenir un premier renouvellement de six mois, éventuellement prolongeable par la suite s'ils obtiennent un emploi déclaré. Le même permis est accordé à tout travailleur migrant de ces deux secteurs économiques – y compris à ceux qui n'en ont jamais eu – sur demande des employeurs, à la condition qu'ils s'engagent à leur proposer un emploi déclaré ([Article 103 du Décret n° 34 du 19 mai 2020](#)).

De leur côté, certaines régions françaises ont également fait appel à [des demandeurs d'asile pour aider à la récolte](#) (comme dans le département de Seine-et-Marne), avec contrat à la clé et au

► Note d'information

Les régimes de migration saisonnière: repenser leurs principes et mécanismes fondamentaux à la lumière du COVID-19

moins un salaire minimum. Certains défenseurs des réfugiés ont toutefois considéré ces arrangements comme des formes de travail forcé, tandis que les milieux les plus conservateurs se sont plaints de la présence de ces demandeurs d'asile en France. En Allemagne, suite à de longs débats politiques et à un accord entre le ministère de l'Agriculture et l'Agence fédérale pour l'emploi, des groupes spécifiques de [demandeurs d'asile sans permis de travail ont été](#)

[autorisés à occuper des emplois agricoles](#) entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 2020. En outre, les travailleurs migrants extracommunautaires («ressortissants de pays tiers») des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, dont les entreprises ont dû fermer, ont obtenu le droit de travailler dans l'agriculture sans avoir à demander une modification de leur permis.

► Défis communs et inégalités tenaces

Cet examen préliminaire montre que dans de nombreux contextes, toutes différences gardées, la requalification des employés du secteur alimentaire et agricole en «travailleurs essentiels» a permis que soient prises trois sortes de mesures à court terme: i) le recours à la main-d'œuvre nationale, ii) l'octroi de dérogations afférentes aux interdictions de voyager, ainsi que la prolongation des visas et permis de travail «temporaires»; et iii) la mise en œuvre de plans de régularisation et le recours aux demandeurs d'asile, même dans des pays où ce statut ne leur permet généralement pas de travailler. Les gouvernements ont ainsi rapidement réagi pour atténuer les effets potentiels de pénuries de main-d'œuvre à même d'affecter leurs systèmes d'approvisionnement alimentaire et les entreprises de la filière. Ces mesures ont toutefois été accompagnées de certaines difficultés.

Ainsi, là où les travailleurs migrants n'ont pas pu franchir les frontières pour rejoindre leurs destinations saisonnières habituelles, les travailleurs locaux n'ont pas automatiquement suppléé aux postes vacants, comme notre étude de cas en Europe l'a montré. L'absence de «travailleurs appropriés» pour l'agriculture remet au centre des débats ce que l'on entend par «compétences» et la définition même d'un «travailleur peu qualifié ou non qualifié». Cette pandémie montre que les travailleurs agricoles saisonniers n'ont pendant longtemps pas été suffisamment reconnus pour leur contribution à la société, que ce soit en termes de revenus et de protection sociale ou de pénibilité de leurs conditions de travail, notamment le temps de travail et les mesures de protection professionnelle et sanitaire. Cela a de nombreuses implications en matière de conception des régimes de migration temporaire et de perspectives d'intégration de ces travailleurs migrants saisonniers. Les approches existantes dans la législation et la pratique d'un certain nombre de pays ont tendance à ignorer les besoins réels d'intégration de ces travailleurs au marché du travail. Comme le montre une [étude du BIT](#), les travailleurs migrants de l'agriculture et des zones rurales font souvent l'objet d'un traitement discriminatoire.

De surcroît, les risques sanitaires associés au coronavirus obligent de nombreuses entreprises agricoles à adapter leurs pratiques professionnelles pour éviter les risques de contagion et protéger la santé des travailleurs migrants. Cela concerne au premier chef la manière dont ces travailleurs plantent, récoltent, travaillent et vivent ensemble tout en respectant les distances de sécurité. Ont ainsi été mis en place des mesures d'isolement et, dans certains cas, des tests obligatoires. Les travailleurs du secteur agricole sont régulièrement exposés aux pesticides et connaissent des risques importants d'accident du travail. Il est donc essentiel que leur sécurité et leur santé au travail soient garanties tout en leur assurant des conditions de vie appropriées. À titre d'exemple, la Fédération nationale australienne des agriculteurs (NFF) a publié un [Guide professionnel](#) où figurent des orientations de base sur la gestion des impacts du COVID-19 dans les exploitations agricoles, accompagnées de considérations pertinentes sur la santé et la sécurité au travail et les relations professionnelles.

Aux États-Unis, la majorité des travailleurs agricoles sont des immigrés et ne bénéficient pas de la plupart des protections juridiques dont peuvent jouir les travailleurs des autres secteurs. En outre, les entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire étant exemptées de l'application de la loi sur la famille «[Families First Act](#)», ils sont également exclus des congés maladie payés, mettant ainsi en danger la santé et le bien-être de ces travailleurs et de leur famille. Ceux qui sont sans papiers ne peuvent pas accéder aux tests gratuits du COVID-19, même si cela a été remis en cause dans certains États [comme la Floride](#). Le 20 avril 2020, les Centres de contrôle et de prévention des maladies ont publié un [Guide des pratiques de sécurité à l'intention des travailleurs essentiels](#), y compris du secteur agricole. Et les exploitants agricoles doivent veiller à ce que celles-ci soient pleinement mises en œuvre.

Des reportages diffusés en Allemagne ont bien montré à quel point les travailleurs migrants saisonniers étaient dépendants de la bonne volonté de leur employeur en

matière de sécurité au travail et de conditions de vie. L'émission «Panorama» du 23 avril 2020, intitulée «[La récolte est en sécurité, mais pas les ouvriers agricoles](#)», a exposé des pratiques allant de logements surpeuplés au non-respect des mesures de distanciation dans les transports vers les champs, en passant par le manque d'équipements de protection tels que les masques. De telles pratiques créent ainsi [une concurrence déloyale](#) à l'encontre de ceux qui respectent les règles. Un cultivateur de Basse-Saxe, dont une partie des ouvriers étaient logés dans des auberges de jeunesse et des hôtels des environs pour leur garantir un logement sûr et qui avait installé des sanitaires supplémentaires dans ses champs, a par exemple dû faire face à des coûts supplémentaires de l'ordre de 1,2 millions d'euros. Certains abus ne peuvent être détectés que par l'inspection du travail, ce qui prouve à quel point ces services sont devenus essentiels pendant la pandémie.

Les travailleurs migrants sont également confrontés au dilemme suivant: «travailler ou perdre son revenu». Cela signifie qu'ils doivent souvent continuer à travailler même si les conditions de sécurité liées au COVID-19 ne sont pas réunies sur leur lieu de travail.

La question du genre est également susceptible d'être affectée: même si la majorité des travaux agricoles sont exécutés par des hommes, les travailleuses agricoles migrantes exercent aussi des activités essentielles dans le cadre de certaines cultures et dans les entrepôts. En

Italie, [les données relatives à l'année 2015 ont montré que 42 pour cent des travailleurs agricoles en situation irrégulière étaient des femmes](#), qui sont généralement surreprésentées dans le travail non rémunéré et saisonnier. Les ouvrières agricoles migrantes travaillent souvent dans les mêmes conditions difficiles que les hommes, soit [10 ou 12 heures par jour dans des conditions dangereuses et inappropriées pour un salaire journalier de 15 à 25 euros](#). Elles sont en outre confrontées à un risque supplémentaire en ce que les travailleurs agricoles vivent généralement au sein même des exploitations, dans des logements mal entretenus et souvent isolés. Ces conditions de vie ont souvent pour corollaire le harcèlement et les abus sexuels. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du COVID-19 sur ces pratiques bien ancrées.

Les travailleurs migrants saisonniers apportent une contribution importante au développement des systèmes et des économies agricoles, mais ils sont pourtant exclus de nombreux régimes de protection, et leurs perspectives de formation et de développement des compétences sont limitées. Soumis qu'ils sont à des régimes stricts de régulation migratoire, ils souffrent d'inégalités structurelles que [le COVID-19 menace d'approfondir](#). Dans la section suivante, nous partagerons des réflexions préliminaires sur différentes manières de parer à un tel risque.

► Regarder vers l'avenir

Dans de nombreux pays industrialisés, le travail agricole est depuis longtemps considéré comme un «travail non qualifié» et mal payé qui ne requière aucune compétence particulière et qui est tout sauf prestigieux. Dans certains cas, les travailleurs agricoles sont également [exclus des protections garanties par le droit du travail](#). C'est pourquoi de nombreux travailleurs locaux évitent les emplois agricoles, laissant ainsi la place aux travailleurs migrants.

Au niveau international, la pandémie de COVID-19 a clairement porté l'agriculture à l'attention du public, mettant ainsi en lumière ses risques inhérents et ses besoins spécifiques en compétences. L'agriculture, ainsi que la santé, les soins à la personne, la grande distribution et les transports, ont été qualifiés de «secteurs essentiels», ce qui suggère une valorisation sociale du travail agricole.

L'agriculture est fortement subventionnée dans de nombreux pays riches, et ces subventions pourraient être restructurées afin d'offrir de meilleures conditions

de travail aux ouvriers agricoles au lieu de récompenser uniquement la production en tant que telle. Comme nous l'avons indiqué, les travailleurs migrants constituent un élément fondamental de ce secteur et devraient donc bénéficier d'augmentations de salaire et autres améliorations de leurs conditions de vie partout où des réformes sont mises en œuvre. La pandémie devrait être vue comme une opportunité de repenser les régimes de migration saisonnière. À cette fin, il s'agirait de mettre en œuvre les principes et mécanismes décrits ci-après.

Intégrer la contribution structurelle des travailleurs saisonniers à la conception des politiques nationales: La pandémie met en évidence la dépendance structurelle historique des systèmes de production alimentaire des pays développés à l'égard des travailleurs agricoles saisonniers. D'où l'existence d'incitations économiques pour harmoniser les lois migratoires (qui réglementent l'entrée et le séjour des travailleurs étrangers), le droit du travail (qui régit les droits des travailleurs) et les besoins du marché du travail et de l'économie en général. Une approche «pangouvernementale» est préconisée, à

travers laquelle la migration de main-d'œuvre peut être intégrée à une réflexion plus large sur les politiques industrielles, éducatives, du marché du travail, fiscales et sociales afin d'assurer une certaine stabilité à ces travailleurs essentiels. Dans ce domaine, [l'OIT propose une réponse stratégique au COVID-19 fondée sur quatre axes](#): i) une stimulation de l'économie et de l'emploi qui comprend des politiques fiscales et monétaires tout en étendant le soutien financier aux différents secteurs; ii) un soutien des entreprises, des emplois et des revenus, en mettant l'accent sur l'élargissement de la protection sociale (y compris aux travailleurs migrants), la mise en œuvre de mesures de maintien des emplois et l'octroi d'aides financières et fiscales aux entreprises dans le besoin; iii) la protection des travailleurs sur leur lieu de travail; et iv) le recours au dialogue social pour trouver des solutions. Les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail constituent une base solide pour la mise en œuvre de [solutions et de politiques pertinentes](#).

Rétention, développement et reconnaissance des compétences: Les travailleurs agricoles développent une expertise et des compétences techniques spécifiques acquises «sur le tas» et qui sont souvent propres à un type d'exploitation ou de culture donné. Ces compétences ne sont souvent pas reconnues, et un changement de perspective s'avère par conséquent nécessaire afin d'assurer la valorisation sociale du travail agricole (à savoir une «mise à niveau» de son statut social conforme à la contribution essentielle de ces travailleurs). En outre, la facilitation de la reconnaissance des acquis pourrait jouer un rôle positif dans la rétention des compétences. Les services publics de l'emploi (SPE) pourraient jouer un rôle de médiateur dans ce processus.

Renforcer la coopération transfrontalière et la cohérence politique: La conception institutionnelle des programmes et régimes migratoires peut offrir de nouveaux espaces de coordination avec les pays d'origine et permettre la mise en place de mécanismes de suivi des conditions de vie et de travail des travailleurs migrants. Le développement d'approches fondées sur les droits par l'entremise d'accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre pourrait potentiellement réduire les déséquilibres de pouvoir entre les pays d'origine et de destination. La reconnaissance du caractère essentiel de ces travailleurs implique la nécessité de remédier à leur exclusion du droit du travail et de favoriser une plus grande cohérence entre les réalités migratoires et les réglementations du marché de l'emploi.

Lutter contre les inégalités salariales dans le secteur agricole: La reconnaissance du caractère «essentiel» des travailleurs agricoles implique en outre de s'attaquer aux bas salaires historiques du secteur, ainsi qu'aux inégalités salariales qu'on y retrouve entre hommes et femmes. [Plusieurs systèmes salariaux coexistent](#), notamment horaire, à la tâche, au rendement ou encore mensuel, créant ainsi des déséquilibres entre les revenus des différents travailleurs. Dans certains contextes, l'application de la législation sur le salaire minimum aux travailleurs migrants du secteur pourrait constituer le point de départ de la résolution de ces déséquilibres.

Renforcer les mécanismes de dialogue social et la représentation: Lors de l'examen des besoins du marché du travail et de l'adaptation des régimes de migration saisonnière, les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent être consultées aussi bien lors des phases de conception que de mise en application. Les travailleurs agricoles devraient également avoir accès aux mécanismes de représentation.

► Pour plus d'informations

Cette note d'information a été préparée dans le contexte de la réponse mondiale de l'OIT à la crise du COVID-19. Pour plus d'informations, veuillez contacter Fabiola Mieres (mieres@ilo.org) et Christiane Kuptsch (kuptsch@ilo.org), Service des migrations de main-d'œuvre, Département des conditions de travail et de l'égalité.

Coordonnées

Bureau International du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Département des conditions de travail et de l'égalité
E: migrant@ilo.org